

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, un quart de la population française a 60 ans ou plus, une proportion qui devrait fortement augmenter dans l'avenir. Si, en 2017, le niveau de vie des seniors est, en moyenne, meilleur que celui des personnes plus jeunes, celui des personnes âgées en situation de perte d'autonomie est plus souvent modeste. En particulier, le taux de pauvreté des plus âgés est dans l'ensemble de 8 %, contre 16 % pour les moins de 60 ans, mais il s'élève à 13 % parmi les seniors en perte d'autonomie.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 17,5 millions de personnes ont 60 ans ou plus en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), soit plus d'un quart de la population. Parmi elles, 36 % ont 75 ans ou plus (6,3 millions) et 13 % ont 85 ans ou plus (2,2 millions).

### Une part croissante de la population âgée de 60 ans ou plus

Les projections de population réalisées par l'Insee prévoient une hausse importante du nombre de plus de 60 ans. Selon le scénario central de projection, ils seraient 22,9 millions en 2040 et 26,4 millions en 2070 (+51 % entre 2019 et 2070) [graphique 1]. De plus, leur part dans l'ensemble de la population augmenterait, passant de 26 % en 2019 à 32 % en 2040, puis à 35 % en 2070. La proportion des plus âgés augmenterait encore plus. En 2070, 18 % de la population serait âgée d'au moins 75 ans (13,7 millions de personnes), contre 9 % en 2019.

Début 2019, 44 % des personnes de 60 ans ou plus sont des hommes et 56 % des femmes (graphique 2). La part des femmes augmente avec l'âge, du fait de leur espérance de vie plus élevée : elle est de 53 % parmi les 60 à 74 ans et de 61 % parmi les 75 ans ou plus.

### Une majorité des personnes âgées de 60 ans ou plus en couple à domicile

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 96 % des Français âgés de 60 ans ou plus vivent en ménage<sup>1</sup> (tableau 1). Ils sont 59 % à vivre en couple à leur domicile et 30 % à y vivre seuls. Ces proportions varient logiquement avec l'âge. Si la vie en couple à domicile est le mode de cohabitation majoritaire jusqu'à 80 ans, il devient ensuite de moins en moins fréquent. En effet, les personnes les plus âgées vivent plus fréquemment en établissement, et donc hors ménage (plus de 10 % après 85 ans) ou seules à leur domicile (46 % entre 85 et 95 ans). La part de ceux vivant en ménage avec d'autres personnes qu'un conjoint augmente également avec l'âge (au moins 10 % à partir de 90 ans).

### Un niveau de vie en moyenne plus élevé, sauf pour les personnes en perte d'autonomie

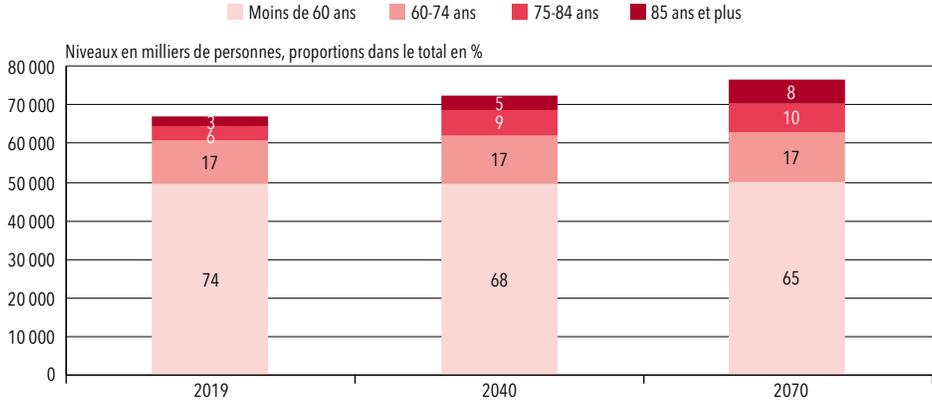
Le revenu<sup>2</sup> des ménages dont au moins un des membres a 60 ans ou plus diffère légèrement selon qu'ils comptent ou non un senior en situation de handicap ou de perte d'autonomie<sup>3</sup> (tableau 2).

1. Un ménage, au sens du recensement de la population de l'Insee, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, foyers de travailleurs, maisons de détention...), celles vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, et les sans-abris sont considérés comme vivant hors ménage.

2. Le revenu disponible d'un ménage, considéré ici, comptabilise tous les revenus, y compris les prestations sociales, et est calculé après déduction des impôts directs. Il correspond ainsi aux ressources dont ce ménage dispose pour consommer et épargner.

3. C'est-à-dire, ici, un senior qui se déclare fortement limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement.

**Graphique 1 Répartition par âge et par sexe de la population, aux 1<sup>ers</sup> janvier 2019, 2040 et 2070**

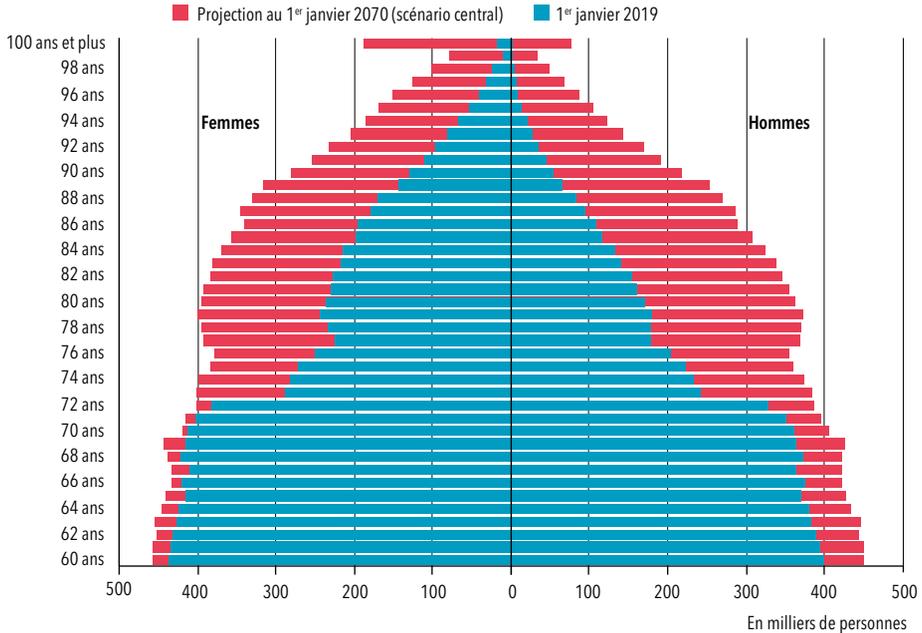


**Lecture** > Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 49,4 millions de personnes ont moins de 60 ans, soit 74 % de la population.

**Champ** > France métropolitaine et DROM.

**Sources** > Insee, estimations provisoires de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (résultats arrêtés fin 2019); Insee, projections de population 2013-2070 (scénario central).

**Graphique 2 Pyramide des âges des personnes de 60 ans ou plus, aux 1<sup>ers</sup> janvier 2019 et 2070**



**Lecture** > Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 832 000 personnes ont 60 ans, dont 433 000 femmes. Au 1<sup>er</sup> janvier 2070, selon le scénario central de projection de population de l'Insee, 904 000 personnes auront 60 ans, dont 454 000 femmes.

**Champ** > France métropolitaine et DROM.

**Sources** > Insee, estimations provisoires de population au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (résultats arrêtés fin 2019); Insee, projections de population 2013-2070.

Ainsi, en 2017, la part du revenu disponible lié à des revenus de remplacement et des pensions alimentaires (principalement les retraites et les pensions d'invalidité) est de 75 % parmi l'ensemble des ménages comptant au moins un senior, contre 82 % pour les ménages dans lesquels au moins une des personnes de 60 ans ou plus est en situation de perte d'autonomie. Ces derniers sont moins nombreux, en proportion (19 % contre 28 %), à percevoir encore des revenus d'activité, qui représentent 14 % de leur revenu disponible en moyenne, contre 24 % dans l'ensemble des ménages dont un des membres a au moins 60 ans. À l'inverse, le poids des prestations sociales<sup>4</sup>

dans le revenu disponible est plus élevé (5,3 %) dans les ménages composés d'au moins une personne de 60 ans ou plus en situation de perte d'autonomie que dans l'ensemble des ménages comptant au moins un senior (2,6 %). Les premiers sont 26 % à percevoir des prestations sociales, contre 18 % de l'ensemble. Les personnes âgées de 60 ans ou plus ont globalement un meilleur niveau de vie que celles de moins de 60 ans. En effet, 42,2 % des moins de 60 ans ont un niveau de vie dit « modeste »<sup>5</sup>, contre 33,7 % de leurs aînés (graphique 3). Alors que 16,1 % des personnes de moins de 60 ans sont pauvres au sens statistique du terme<sup>6</sup>, 8,3 % des 60 ans ou plus le sont également.

**Tableau 1 Répartition par âge et mode de cohabitation des personnes de 60 ans ou plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

		Répartition par mode de cohabitation					Répartition par âge
		Personnes vivant hors ménage	Personnes vivant seules à domicile	Personnes vivant en couple à domicile	Personnes vivant en ménage avec d'autres personnes (y compris leurs enfants)	Ensemble	
Effectifs (en milliers)		736	5 025	10 088	1 145	16 993	
Part dans la population (en %)	Ensemble des 60 ans ou plus	4	30	59	7	100	100
	de 60 à 64 ans	1	23	69	8	100	24
	de 65 à 69 ans	1	25	68	6	100	23
	de 70 à 74 ans	2	27	66	5	100	17
	de 75 à 79 ans	3	31	60	6	100	13
	de 80 à 84 ans	6	39	48	7	100	11
	de 85 à 89 ans	13	46	33	8	100	8
	de 90 à 94 ans	27	46	17	10	100	4
	95 ans ou plus	43	38	8	11	100	1

**Note >** Les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, foyers de travailleurs, maisons de détention...), celles vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, et les sans-abris sont considérés comme vivant hors ménage.

**Lecture >** Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 4 % des personnes âgées de 60 ans ou plus vivent hors ménage. Parmi les personnes âgées de 60 à 64 ans, elles sont 1 %.

**Champ >** France métropolitaine et DROM, hors Mayotte. Personnes de 60 ans ou plus.

**Source >** Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire.

4. Elles désignent ici les prestations sociales non contributives : prestations familiales, allocations logement, minima sociaux et prime d'activité ; et non pas l'ensemble des prestations de protection sociale (dont les pensions de retraite ou d'invalidité par exemple).

5. C'est-à-dire qu'il est inférieur à celui en dessous duquel vivent les 40 % de personnes les plus modestes, soit 1 551 euros par mois en 2017.

6. C'est-à-dire que leur niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 041 euros par mois en 2017.

**Tableau 2** Décomposition du revenu disponible des ménages comptant au moins un senior, en 2017

Composantes du revenu disponible	Répartition du revenu disponible (en %)		Part des ménages percevant un revenu de ce type (en %)	
	Ensemble des ménages comptant au moins un senior	dont : avec un membre senior en situation de handicap ou de perte d'autonomie	Ensemble des ménages comptant au moins un senior	dont : avec un membre senior en situation de handicap ou de perte d'autonomie
<b>Revenus d'activité<sup>1</sup></b>	<b>24,0</b>	<b>14,2</b>	<b>28,1</b>	<b>19,4</b>
Salaires	20,7	12,9	25,4	17,0
Revenus d'indépendants	3,3	1,3	4,6	3,3
<b>Revenus de remplacement et pensions alimentaires<sup>1</sup></b>	<b>75,4</b>	<b>81,6</b>	<b>93,8</b>	<b>96,8</b>
Chômage et préretraites	1,5	1,1	7,1	5,0
Retraites, pensions d'invalidité et pensions alimentaires	73,8	80,5	92,0	95,7
<b>Revenus du patrimoine</b>	<b>15,3</b>	<b>11,0</b>	<b>91,6</b>	<b>90,7</b>
<b>Impôts directs<sup>2</sup></b>	<b>-17,3</b>	<b>-12,1</b>	-	-
<b>Prestations sociales non contributives<sup>3</sup></b>	<b>2,6</b>	<b>5,3</b>	<b>18,3</b>	<b>26,3</b>
Prestations familiales <sup>4</sup>	0,2	0,2	1,9	1,9
Allocations logement	0,7	1,3	12,2	18,2
Minima sociaux <sup>5</sup>	1,6	3,6	8,7	15,7
Prime d'activité	0,1	0,1	2,7	2,7
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	-	-
<b>Revenu disponible mensuel moyen (en euros)</b>	2 815	2 469	-	-
<b>Niveau de vie mensuel moyen<sup>6</sup> (en euros)</b>	2 143	1 852	-	-
<b>Niveau de vie mensuel médian<sup>6</sup> (en euros)</b>	1 837	1 650	-	-

1. Les revenus d'activité et de remplacement sont présentés sans déduction de la CSG (imposable et non imposable) et de la CRDS mais sont nets des autres cotisations sociales. Les pensions alimentaires considérées ici sont la différence entre les pensions alimentaires reçues et les pensions alimentaires versées.

2. Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG (imposable et non imposable), CRDS, prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il s'agit des impôts directs payés en 2017, calculés d'après la déclaration de revenus 2016.

3. Les prestations soumises à la CRDS sont présentées sans déduction de cette dernière.

4. Hors complément de libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje-CMG), cette prestation familiale n'étant pas prise en compte par l'Insee dans le calcul du niveau de vie.

5. Dans ce tableau, seuls le RSA, l'AAH et le minimum vieillesse sont comptabilisés comme minima sociaux. L'ASI et l'ADA ne sont pas prises en compte, étant absentes de l'ERFS. S'agissant de l'ASS, l'AER-R, l'ATA et l'allocation veuvage, qui sont des minima sociaux imposables, ils sont classés parmi les revenus de remplacement.

6. Le niveau de vie mensuel est calculé en moyenne par personne, et non par ménage.

**Notes >** Une personne est ici dite en situation de handicap ou de perte d'autonomie si elle déclare « être fortement limitée, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».

Une personne est ici considérée comme senior lorsqu'elle est âgée de 60 ans ou plus.

**Lecture >** En 2017, pour les ménages dont au moins un des membres est âgé de 60 ans ou plus et présente un handicap ou est en perte d'autonomie, la part des prestations sociales non contributives dans le revenu disponible est de 5,3 %. 26,3 % de ces ménages perçoivent ce type de prestations.

**Champ >** France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire et comptant au moins une personne de 60 ans ou plus, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

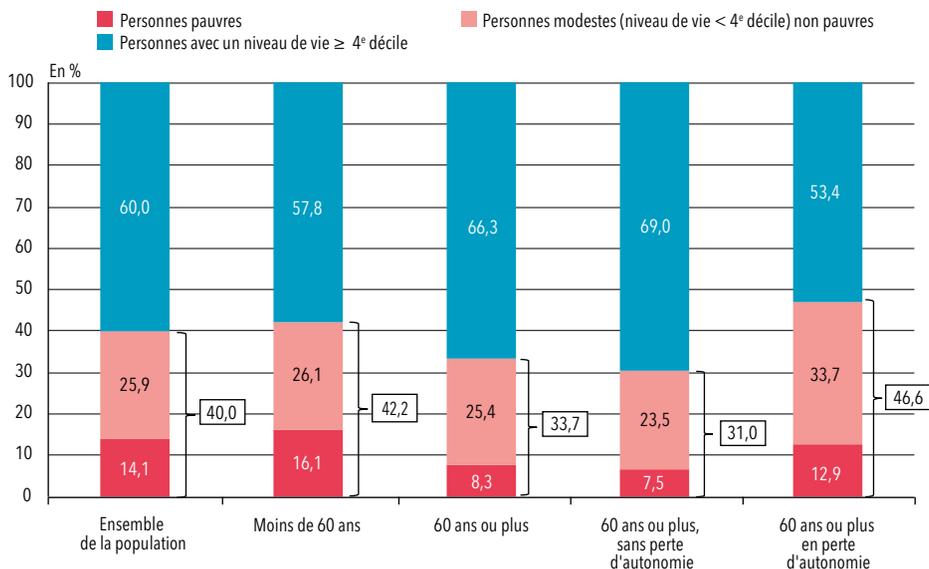
**Sources >** Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2017.

Ce résultat tient notamment à la structure des ménages des personnes de 60 ans ou plus, qui est prise en compte pour le calcul du niveau de vie. En effet, celui-ci est calculé en rapportant le montant des revenus du ménage, net d'impôts, au nombre « d'unités de consommation »<sup>7</sup> dans le ménage. Le plus faible nombre d'unités de consommation dans les ménages de personnes de 60 ans ou plus, lié notamment au fait que ces ménages ont plus rarement des enfants à charge, fait plus que compenser leur revenu disponible en moyenne plus faible.

En distinguant les 60 ans ou plus selon leur perte d'autonomie, le constat diffère. Le niveau de vie des

personnes en perte d'autonomie est inférieur à celui des autres seniors : la part de personnes modestes est de 46,6 % parmi les premières, contre 31,0 % parmi les seconds, et le taux de pauvreté respectivement de 12,9 % et 7,5 %. De plus, les personnes de 60 ans ou plus en situation de perte d'autonomie sont aussi plus fréquemment modestes que celles de moins de 60 ans. Elles sont cependant moins souvent pauvres. L'écart de niveau de vie moyen selon la situation d'autonomie au sein des 60 ans ou plus est pour partie lié à l'âge. En effet, les seniors en perte d'autonomie sont en majorité les plus âgés et appartiennent aux générations plus anciennes, dont les retraites sont plus faibles. ■

**Graphique 3 Répartition des personnes selon leur niveau de vie, en 2017**



**Notes >** Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation. Le 4<sup>e</sup> décile (D4) est la valeur en dessous de laquelle se situent 40 % de l'ensemble des personnes. Une personne est dite modeste lorsque son niveau de vie est inférieur à ce 4<sup>e</sup> décile. Une personne est dite pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian. Une personne est dite en situation de handicap ou de perte d'autonomie si elle déclare « être fortement limitée, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».

**Lecture >** En 2017, 14,1 % de la population est pauvre et 25,9 % a un niveau de vie modeste sans être pauvre.

**Champ >** France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage vivant dans un logement ordinaire, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources >** Insee-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2017.

7. Ce nombre dépend du nombre et de l'âge des membres de ce ménage.

**Pour en savoir plus**

> **Arnaud, F. (dir)** (2020). *Les retraités et les retraites*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social, fiches 06 et 09.

> **Blanpain, N., Buisson, G.** (2016, novembre). Projections de population à l'horizon 2070. Deux fois plus de personnes de 75 ans ou plus qu'en 2013. Insee, *Insee Première*, 1619.

> **Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.)** (2020, septembre). *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution - édition 2020*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.

> **Conseil d'orientation des retraites** (2019, juin). *Évolutions et perspectives des retraites en France*. Rapport annuel.